

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES
DEUXIEME LISTE 2017 ET CRITERES 2018**

Résumé : Le présent rapport propose d'une part le versement de subventions aux organisateurs de sorties scolaires avec nuitées d'un montant total de 43 165 €. Cela concerne 27 dossiers dont une régularisation. D'autre part, il propose l'adoption de critères pour les sorties 2018. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 8^{ème} Commission réunie le 13 octobre 2017.

Par délibération du 9 septembre 2016, la commission permanente a adopté les modalités d'intervention du Conseil départemental en faveur des sorties scolaires avec nuitées en 2017.

Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 €/élève/nuitée.

Par délibération du 17 mars 2017, le Conseil départemental a inscrit un crédit de paiement de 224 000 € dans son budget primitif, étant rappelé qu'une autorisation d'engagement de 224 000 € a été inscrite dès la DM2 2016 pour cette action. La commission permanente a reçu délégation pour l'attribution des subventions.

Une première série de dossiers a été votée par la Commission permanente du 7 avril 2017 pour un montant total de 163 270 €.

Les dossiers qui vous sont présentés dans ce rapport représentent un engagement total de 43 165 €.

Au total, en 2017, la somme de 206 435 € aura été engagée sur ce dispositif.

Concernant les critères à appliquer en 2018, il vous est proposé de maintenir ceux adoptés pour 2017 et qui sont rappelés en annexe.

Enfin, il vous est proposé d'accepter de régulariser un dossier : par délibération du 07 avril 2017, le Conseil Départemental a attribué une subvention de 2 700 € pour une sortie scolaire avec nuitées concernant l'Ecole Bourgfelden de Saint-Louis du 11 juin 2017 au 16 juin 2017 au Centre La Roche de Stosswihr. Elle concernait en fait 3 classes pour un total de 73 élèves (au lieu des 54 pris en compte pour le calcul de la subvention). La subvention s'élève donc à 3 650 € et non à 2 700 € en application des critères.

En conclusion, le présent rapport vous propose :

- d'accorder aux organisateurs de sorties des subventions d'un montant total de 43 165 €, sous forme d'un versement unique, conformément au tableau annexé. La dépense sera prélevée sur le programme E855, chapitre 65, fonction 21 ou 221, nature 6574 ou 65737, code programme 2628 du budget départemental,
- d'approuver les modalités d'intervention 2018 en matière de sorties scolaires avec nuitées, conformément à l'annexe jointe au rapport,
- de porter le montant de la subvention accordée par délibération n°CP-2017-4-8-2 du 7 avril 2017 à l'école Bourgfelden de Saint-Louis pour la sortie qui s'est déroulée du 11 au 16 juin 2017, à hauteur de 3 650 €, au lieu de 2 700 € tels que mentionnés dans la délibération du 7 avril dernier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT